



Séance du 22 septembre 2009

L'an deux mil neuf, le 22 Septembre 2009, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Polyvalente de Saint Genès de Lombaud sous la présidence de Monsieur Bernard Le GOREC, Président.

PRESENTS : (40) BARON : Emmanuel LE BLOND DU PLOUY. Xavier SMAGGHE ; Manuel ALONSO.

BLESIGNAC : Jean-François THILLET. André FAURE. **CREON** : Sylvie DESMOND. Pierre GACHET. Pierre GREIL. Jean SAMENAYRE. Jean-Marie RAMBAUD. Mathilde FELD. **CROIGNON** : Frédéric COUSSO. Patrick BONNIER. **CURSAN** : Jean-Pierre SEURIN. Dominique RONDET. **HAUX** : Bernard LE GOREC. Nathalie AUBIN. Jacques PERCHERON. **LA SAUVE MAJEURE** : Alain TERRAZA. Jacques BORDE. Dany CREPEAUX. Annie BRAGATTO. **LE POUT** : Marcel COURBERES. Michel NADAUD. **LIGNAN DE BORDEAUX** : Valérie CHAMPARNAUD (suppléant de Jean-Paul LESTONNAT). Jean-Michel BEGEY. **LOUPES** : Michel GAUTIER. **MADIRAC** : Michèle BOUTANT. Jean-Michel PASZAK. **SADIRAC** : Jacky VERDIER. Jean-Louis MOLL. Alain STIVAL ; Patrick GOMEZ ; Jean-Louis PREBOT. Laurent GUIGNES. Isabelle LAFON. **SAINTE GENES DE LOMBAUD** : Jean-Michel DOUENCE. Jean-Claude JABIOL. **SAINTE LEON** : Nicolas TARBES. Christine CHARPENTIER.

EXCUSE : (1) CREON : Pierre HUGUET.

ABSENTES : (2) LIGNAN DE BORDEAUX : Françoise GUIMON. **LOUPES** : Chantal DESSENT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Claude JABIOL (délégué communautaire de la commune de Saint Genès de Lombaud) est élu secrétaire de séance

1) Adoption du compte-rendu de la séance du 7 juillet 2009

Celui ci, après lecture commentée est adopté à l'unanimité

2) Gironde Numérique : versement participation financière sur 2 ans (délibération 29/09/09)

2.1) Préambule explicatif

En application de l'article L.5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), a été créé un Syndicat Mixte dénommé **GIRONDE NUMÉRIQUE** autour du Département de la Gironde, de Communautés de Communes et d'Agglomération.

Cet établissement public administratif a pour objet la création et l'exploitation d'une infrastructure haut débit dans le Département de la Gironde. Le Syndicat Mixte assure le développement des infrastructures et leur adaptation à l'évolution des besoins sur l'ensemble du territoire départemental, en cohérence avec les réseaux d'initiative publique existants et à venir.

La Communauté de Communes a adhéré au Syndicat Mixte le 15 Décembre 2006 par une décision du Conseil communautaire et a transféré à cette occasion sa compétence en matière de communication électronique telle que définie dans l'article L.1425-1 du CGCT.

Le projet de couverture numérique du territoire girondin est en cours de réalisation dans le cadre d'une procédure de Partenariat Public Privé dans lequel le Syndicat Mixte est maître d'ouvrage des travaux syndicaux. La mise en œuvre du contrat va permettre la réalisation de réseaux haut débit, leur exploitation, leur mutualisation et leur raccordement aux réseaux locaux, nationaux et internationaux de télécommunications.

Les ressources du syndicat sont principalement composées des contributions financières de chaque membre décidées par le Comité Syndical et des subventions de l'Etat, de la Région, du Département, des Communes, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et de l'Union Européenne.

Chaque adhérent verse obligatoirement chaque année une adhésion, en vue d'assurer le financement des dépenses courantes de fonctionnement du syndicat.

Ainsi, en plus de cette adhésion annuelle, chaque membre du syndicat a confirmé son engagement de participation financière au projet de Partenariat Public Privé (PPP) par le vote en Comité Syndical du 12 Février 2008. Cette participation est indispensable pour mener le projet de PPP de couverture numérique du territoire. Le détail des modalités financières sera précisé lors de la passation du contrat. Le montant estimatif de participations a été communiqué par lettre simple de la Présidente du Syndicat Mixte et est estimé à 30 000 €

Le Conseil Général de la Gironde a d'ores et déjà voté le 26 Mars 2009 sa participation financière au projet Gironde Numérique sur la durée totale du contrat (20 ans) pour un montant de 40 millions d'euros en valeur actualisée nette.

Chaque Communauté de Communes peut décider de verser sa participation au projet sur deux ou sur dix neuf exercices budgétaires. Afin d'évaluer le montant de la participation de la Communauté de Communes en fonction de son choix, une analyse financière du syndicat indique que le coût pour la Communauté de Communes est de 15 000 €, si elle décide de verser sa participation sur 2 ans et de 2 482 €, si elle décide de verser sa participation sur 19 ans avec une actualisation de 5%.

2.2) Délibération proprement dite

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'approuver** le principe du versement d'une participation en investissement maximum de 15 000 € en valeur actualisée nette au projet de Partenariat Public Privé sur les exercices budgétaires de 2010 & 2011-opération 29.
- **de signifier** au Syndicat Mixte, porteur du projet Gironde Numérique, de cette participation financière

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés à l'unanimité acceptent le versement de cette participation financière sur 2 ans.

3) Mise en sécurité de la voirie communautaire (délibération 30/09/09)

3.1) Préambule explicatif

Une mise en concurrence auprès de cinq organismes bancaires pour un prêt de 100 000 € concernant la mise en sécurité de la Voirie communautaire – programme n° 27 du Budget unique 2009, a été effectuée :

TAUX FIXE ECHEANCE CONSTANTE AMORTISSEMENT PROGRESSIF

Remboursement sur 5 ans	annuel		semestriel		trimestriel	
	taux	intérêt global	taux	intérêt global	taux	intérêt global
Dexia	2,52%	7 678 €			3,37	8 855 €
Crédit Agricole	3,3	10 114 €	3,27	9 211 €	3,25	8 749 €
Société Générale	3,36		3,33		3,32	
BCME	2,85	8 710 €	2,78	7 803 €	2,71	7 266 €
Caisse D'Epargne	3,04	9 302 €	3,02	8 491 €	3,01	8 088 €
BPSO	2,51	7 654 €	2,51	7 031 €	2,51	6 719 €

Remboursement sur 7 ans	annuel		semestriel		trimestriel	
	taux	intérêt global	taux	intérêt global	taux	intérêt global
Dexia	3,06	12 604 €			3,71	13 458 €
Crédit Agricole	3,75	15 551 €	3,72	14 506 €	3,7	13 967 €
Société Générale	3,69		3,66		3,64	

BCME	3,26	13 458 €	3,21	12 452 €	3,15	11 821 €
Caisse D'Epargne	3,48	14 395 €	3,45	13 416 €	3,44	12 950 €
BPSO	2,96	12 185 €	2,96	11 453 €	2,96	11 085 €

Remboursement sur 10 ans	annuel		semestriel		trimestriel	
	taux	interet global	taux	interet global	taux	interet global
Dexia	3,56	20 617 €			4,08	20 921 €
Crédit Agricole	4,25	24 830 €	4,21	23 556 €	4,18	22 865 €
Société Générale	4,04		4		3,98	
BCME	3,7	21 457 €	3,65	20 258 €	3,6	19 522 €
Caisse Epargne	3,89	22 616 €	3,86	21 488 €	3,85	20 956 €
BPSO	3,38	19 515 €	3,38	18 684 €	3,38	18 268 €

Frais de dossiers

Dexia	300,00 €
Crédit Agricole	50,00 €
Société Générale	500,00 €
BCME	- €
caisse Epargne	50,00 €
BPSO	- €

TAUX FIXE AMORTISSEMENT CONSTANT

Remboursement sur 5 ans	annuel		semestriel		trimestriel	
	Dexia					3,37
crédit agricole						
Société Generale						
BCME	2,85	8 550 €	2,78	7 645 €	2,71	7 114 €
Caisse Epargne						
Remboursement sur 7 ans	annuel		semestriel		trimestriel	
	Dexia				3,71	13458
crédit agricole						
Société Générale						
BCME	3,26	13 040 €	3,21	12 038 €	3,15	11 419 €
Caisse Epargne						
Remboursement sur 10 ans	annuel		semestriel		trimestriel	
	Dexia				4,08	20921
crédit agricole						
Société Generale						
BCME	3,7	20 350 €	3,65	19 163 €	3,6	18 450 €
Caisse Epargne						

3.2) Délibération proprement dite :

Monsieur le Président donne lecture des différentes propositions, dont un exemplaire sous forme de tableau a été remise à chaque délégué.

Vu la proposition la plus appropriée aux besoins de financement pour la mise en sécurité de la voirie communautaire soit la Banque Populaire du Sud-Ouest.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de retenir la Banque Populaire du Sud-Ouest.

Sur selon les caractéristiques suivantes :

Montant : 100 000 €

Durée : 5 ans

Taux fixe : 2.51 %

Versement annuel

Disponibilité des fonds en totalité

Pas de frais de dossier

Echéances constantes

Amortissements progressifs

Montant des intérêts : 7 654.41 €

Ce prêt portera intérêt à taux fixe en vigueur à la date de la signature du contrat par le représentant de la Banque Populaire du Sud- Ouest soit un taux de 2.51 %.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité,

- *Accepte la proposition de la Banque Populaire du Sud-Ouest*
- *Autorise Monsieur le Président à signer le contrat de prêt*
- *S'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances*
- *Autorise le Comptable du Trésor, à régler, à la bonne date, le montant des échéances du prêt au profit de la Banque Populaire du Sud-Ouest.*

4) Subvention exceptionnelle : La Ribambule année 2009 (délibération 31/09/09)

Après avoir écouté les explications de Monsieur le Président et de Mme Dany CREPEAUX Vice- Présidente chargée de l'Enfance-Jeunesse.

Vu la convention d'aide financière signée entre le Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et la Communauté de Communes du Créonnais, dans le cadre de l'Offre de Service Petite Enfance (O.S.P.E.)

Monsieur le Président sollicite l'accord du Conseil communautaire pour reverser cette aide financière d'un montant de 2 800 € versée à la C.D.C. pour le compte de l'association La Ribambule.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- *Accepte le reversement de la somme de 2 800 € à l'association La Ribambule sous forme de subvention exceptionnelle au titre du Budget 2009.*
- *Accepte les mouvements de crédits suivants :*

Section de Fonctionnement .

Recettes Article 7488 + 2 800 €

Dépenses Article 6574 - 2 800 €

5) Cession pour l'euro symbolique d'un terrain pour le transfert du siège de l'association du siège d'LJC (délibération 32/09/09)

Monsieur le Président donne lecture d'un courrier précisant que le Conseil municipal de la commune de SADIRAC lors de sa séance du 14 Mai 2009, souhaite céder pour l'Euro symbolique, une parcelle de terrain cadastrée Section AO n° 203p situé au Bourg pour une superficie environ 1 000 m² afin d'y transférer le siège de l'association Loisirs Jeunes en Créonnais. et éventuellement l'association communautaire Les Mots de Jossy.

Monsieur Jean-Louis Moll et Madame Mathilde Feld ont quitté l'assemblée lors du débat et du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par: 25 voix Pour – 1 voix contre – 12 voix Abstention

- *Accepte la proposition de la commune de SADIRAC sous réserve de la réalisation effective du projet LJC. Dans le cas contraire, le terrain sera restitué à la commune de Sadirac.*
- *Autorise Monsieur le Président à engager les frais de fonctionnement indispensable à ce projet à savoir les frais de géomètre et de notaire soit un montant total évalué à environ 2 000 €.*
- *Accepte les opérations budgétaires suivantes :*

Virements de crédits :

Section de Fonctionnement :

Dépenses Article 022-020	- 2 000 €
Estimation géomètre	1 000 €
Estimation frais notariés	1 000 €

Section d'Investissement

Recettes Article 021-01	+ 2 000 €
-------------------------	-----------

Mouvements de crédits :

Section d'Investissement :

Recettes Article 021-01	- 2 000 €
Dé penses Article 2313 Opération 32-71	+ 2 000 €
Estimation géomètre	1 000 €
Estimation frais notariés	1 000 €

6) Divers

6.1) Présentation du PCA de la Communauté de Communes du Créonnais

Monsieur le Président annonce que le PCA (Plan de Continuité d'Activité) est achevé. Ce document officiel s'inscrit dans une démarche préventive dont l'objectif est double. Ces objectifs s'articulent autour de la mise en place d'un service minimum aux niveau des services intercommunaux et la protection du personnel intercommunal vis à vis d'une éventuel contamination. Plusieurs modes de fonctionnement « dégradés » ont été envisagés au niveau de la Communauté de Communes selon l'évolution de la pandémie, en recensant les ressources humaines et matérielles jugées nécessaires et prioritaires. Des moyens pour relayer les informations essentielles auprès de la population, des partenaires du territoire et des élus ont été considérés. De même, des mesures de protection sanitaire individuelles et collectives ont été déjà prises (achat de masques FFP2).

6.2) Réponse de la Préfecture par courrier sur l'exonération de la TEOM

Monsieur Le Président donne lecture de la lettre envoyée par la Préfecture de Bordeaux le 17 septembre 2009, suite à sa demande du 12 août 2009, sur la fiscalité relative aux ordures ménagères et l'exonération de la TEOM pour certaines entreprises. Ce courrier est la conséquences de nombreuses interrogations suscitées au dernier conseil communautaire du 7 juillet 2009 suite à la demande d'exonération de TEOM de la part de certaines entreprises du territoire. Ainsi, après étude de cette réponse, Monsieur le Président explique que les entreprises concernées sont bien exonérées de la TEOM pour cette année suite à l'article 1521 du code général des impôts.

6.3) Organisation des Vœux de fin d'année 2009

Monsieur Le Président annonce qu'un tableau va être mis à la disposition des communes afin qu'elles inscrivent la date de leurs vœux de fin d'année. Il explique également que les vœux de la Communauté de Communes se dérouleront le samedi 2 janvier 2009 au sein de la salle communale de Haux.

6.4) Exposé de chaque Vice-Président

6.4.1) Exposé de Monsieur le Vice- Président en charge des finances et des travaux

Monsieur Le Vice- Président fait savoir que la Communauté de Communes a renouvelé le contrat de maintenance pour la salle multisports avec Avantages Maison. Il a été rajouté dans ce contrat, une clause pour une astreinte pour assistance le week-end pendant les périodes scolaires.

6.4.2) Exposé de Monsieur le Vice- Président en charge du développement durable et des relations avec le Pays

Comme annoncé lors du précédent conseil communautaire à Sadirac, monsieur Le Vice- Président rappelle qu'il ne pilotera plus directement les actions en matière de Développement Durable du Programme A21 sur le territoire communautaire et qu'il laisse cette mission à Monsieur Bonnier qui sera désormais l' élu référent sur ce sujet. Monsieur Le Vice- Président confirme qu'il continuera cependant à exercer ses fonctions au sein de la commission Développement Durable du Pays.

Monsieur le Vice- Président annonce que le Pays propose à chacune des Communautés de Communes rattachées en son sein, de participer à l'expérimentation d'un Espace Info Eau Energie sur le territoire. Il s'agit d'un service de conseil sur les pratiques et équipements permettant de maîtriser les consommations quotidiennes et de recourir à des énergies renouvelables. Jusqu' à fin 2009, le Syndicat Mixte du Pays propose à chacune d'expérimenter des permanences animées par le CREAQ mandaté pour assurer le conseils aux particulier : cette expérimentation comporte 12 ½ journées de présence qui seront réparties sur les Communautés de Communes volontaires.

La Communauté de Communes étudiera donc cette proposition.

En dernier lieu, Monsieur Le Vice- Président annonce qu'une réunion sera organisée le jeudi 24 septembre à la Mairie de Créon sur la présentation et le lancement du Programme Européen Leader.

6.4.3) Exposé de Madame la Vice- Présidente en charge du Social et de la Solidarité

Madame la Vice- Présidente annonce que le mardi 29 septembre 2009 sera organisée une réunion portant sur les modalités de réorganisation de la commission de travail « Social Solidarité ». Elle propose que la commission soit scindée en deux parties :

- L'une suivant les actions du CIAS
- L'autre chargée du suivi « Enfance Jeunesse ».

Madame La Vice Présidente rappelle également que le CIAS va signer le vendredi 9 octobre une convention avec l'hôtel Akena de Créon et le Camping Bel Air de Lorient Sadirac dans le dispositif de l'hébergement d'urgence pour le territoire créonnais.

En dernier lieu, elle rajoute que les communes volontaires pourront bénéficier par le biais de la Communauté de Communes, de supports d'informations (guides, affiches..) portant sur la prévention du cancer du sein dans le cadre du dispositif « octobre rose ».

6.4.4) Exposé de Monsieur Le Vice- Président en charge de la Culture et de la Vie Associative

Monsieur le Vice Président explique que deux axes de travail ont été envisagés avec la Commission Vie associative, Sportive et Culturelle, en vue d'améliorer la définition d'une Politique Sportive et Culturelle sur le territoire intercommunal sous les formes suivantes :

- Etablissement d'un questionnaire à l'attention des élus pour resituer les missions et les perspectives attendues d'une politique publique, sportive et culturelle.
- Lancement d'un état des lieux, d'un diagnostic de l'existant , meilleure définition des associations d'intérêt communautaire (organisation, financement, équipement, compétence).

Le résultat de ces deux démarches rendra légitime et effective la redéfinition des objectifs, des critères et enfin modalités d'évaluation.

Monsieur le Vice-Président annonce également que la restitution de la phase 2 de l'études sur le réseau des bibliothèques menée par le cabinet Emergence est prévue le mercredi 18 novembre.

6.4.5) Exposé de Monsieur Le Vice - Président en charge du Développement Economique, touristique et Patrimoine

Monsieur le Vice-Président explique que l'ensemble des guides relatifs à la taxe de séjour ont été envoyés à chaque hébergeur du territoire puis que la question de l'animation et du pilotage de cette dernière, va être envisagée. De même, il annonce que la Communauté de Communes attend encore le retour des fiches relatives au recensement des besoins en matière de signalétique de la part de certaines communes.

En dernier lieu, il annonce que le parking de la Maison du Patrimoine Naturel va être rénové avec un coût financier qui va s'élever à environ 100 000 €.

6.4.6) Exposé de Monsieur Le Vice- Président en charge de la Communication

Monsieur le Vice-Président remercie l'assemblée pour la délibération prise en début de séance (délibération n°29/09/09) relative au financement des investissements Gironde Numérique .

Il annonce qu'un ensemble d'informations relatives au partenariat entre la Communauté de Communes et le Syndicat Gironde Numérique est disponible via une clé USB au siège de la Communauté de Communes .

Dans le cadre des travaux d'avancement du Portail Internet (lancement prévu en octobre- novembre), Monsieur le Vice- Président fait savoir que la Communauté de Communes étudie avec le Pays Cœur Entre deux Mers l'éventualité d' un achat groupé « de modules services publics locaux » proposés par la Caisse des Dépôts.

En dernier lieu, il ajoute que les opportunités de projets comme par exemple un centre de télé travail ou une maison du numérique ont été remontés pour étude, dans le cadre du projet de développement du Pôle de Ressources Numériques du Pays Cœur Entre deux Mers.

6.4.7) Exposé de Monsieur Le Vice Président en charge de l'aménagement de l'espace, du logement, de l'urbanisme et des services publics

Monsieur le Vice- président rappelle suite aux informations données par Madame la Vice- Présidente, qu'une convention va être signée avec le Camping Bel Air de Lorient Sadirac et l'hôtel Akena de Créon le vendredi 9 octobre 2009.

Ce dispositif, modeste actuellement, restera cependant limité en durée (maximum un mois), en sorte que monsieur le Vice- Président demande ainsi aux communes volontaires du territoire de prolonger cette action en proposant des hébergements sur leur territoire.

Il fait savoir qu'il a lui même sur sa commune un logement Emmaüs et qu' il est urgent de trouver des solutions alternatives pour les quelques personnes sans domicile fixe du territoire de la Communauté de Communes du Créonnais.

En dernier lieu, Monsieur Le Vice- Président rajoute que le projet de l'étude OPAH a été transmis aux instances délibérantes concernées et que le dossier y est en cours d'instruction.

6.4.8) Exposé de Monsieur le Vice Président chargé de la Voirie, des déchets et de l'eau

Monsieur le Vice- Président fait savoir que la matinée d'informations du 11 septembre sur l'entretien des voiries communales et des ouvrages d'arts s'est bien déroulée. Il attend que la personne qui a animé la réunion lui transmette des documents afin de les diffuser

7) Projet de Réforme des Collectivités territoriales

7.1 : Préambule introductif de Monsieur Le Président:

Constat :

Monsieur le Président rappelle les grandes lignes actuelles de l'organisation territoriale et de l'Etat , instances qui ont des compétences spécifiques parfois méconnues, et dont l' organisation complexe nécessite un éclairage sur les interactions.

Projet de réforme

Monsieur Le Président présente brièvement les modifications du projet de la réforme « dite » Balladur qui s'articule autour de plusieurs thèmes :

- Création des conseillers territoriaux en substitution des conseillers régionaux et généraux.

- Réorganisation de l'intercommunalité sur tout le territoire.
- Création de métropoles régionales.
- Suppression de la taxe professionnelle.

Monsieur Le Président s'inquiète :

- de la réduction du nombre d'élus qui risque d'éloigner un peu plus le pouvoir des citoyens et risque de transformer les élus en « technocrates ».
- de la modification des modes de scrutins qui remettra en cause la légitimité (dans un cadre d'efficacité et de proximité) de ces instances républicaines.
- En dernier lieu, Monsieur le Président s'interroge sur le manque de consultation de la population sur l'ensemble de cette réforme .

En dernier lieu, Monsieur le Président estime qu'une alternative pertinente consisterait à organiser

- un groupe de compétences de proximité permettant de sauvegarder les liens étroits entre les communes, les Communautés de Communes et les Conseils Généraux.
- un groupe de compétence du « futur » entre la Région, l'Etat et l'Europe.

7.2) Intervention de Jean-Marie Darmian, Conseiller Général du canton de Créon

Monsieur Jean- Marie Darmian expose les grandes orientations de la Réforme « dite » Balladur et explique que 46 maires girondins rassemblés à Cestas, ont refusé à l'unanimité la création d'une entité nouvelle qui cumulerait les pouvoirs de la CUB (Communauté Urbaine de Bordeaux) et ceux du Département.

Il demande aux élus communautaires et à Monsieur Le Président de prendre position sur le sujet et sur l'avant projet de loi qui sera soumis au conseil des ministres le 14 octobre 2009.

Monsieur Darmian précise que le Conseil Général amputé de certaines compétences, ne pourra plus aider comme auparavant l'ensemble des communes girondines.

7.3) Motion proprement dite sur le projet de loi de la réforme des collectivités et la création de la métropole de Bordeaux.

Après avoir entendu deux exposés préliminaires et après avoir débattu, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, **à l'unanimité** :

- manifeste sa solidarité envers la motion rédigée par les maires de communes périurbaines du SCOT de Bordeaux concernant l'avant projet de loi sur la réforme des collectivités locales du 7 septembre 2009 à Cestas et notamment sur le projet de métropole.

- partage les positions de l'AMF sur le projet de réforme et notamment le rôle irremplaçable de la proximité de qualité qui risque de disparaître.

- s'inquiète :

- de la réduction du nombre d'élus qui éloignera un peu plus le pouvoir des citoyens et risque de transformer les élus en technocrates.

- d'une modification des modes de scrutins qui favorisera les grands partis politiques et éloignera encore plus les citoyens des urnes.

- regrette que les Français ne soient pas consultés sur une réforme qui remet en cause les fondements de notre République : le refus du référendum contredit les principes démocratiques les plus élémentaires lorsque l'intérêt général est en jeu.

Le Conseil Communautaire demande à chaque commune de bien vouloir se positionner vis à vis de ce sujet.

Fin de séance 21h42.